



**42° RALLYE REGION LIMOUSIN  
CHAMPIONNAT DE FRANCE DES RALLYES  
5 – 6 – 7 juin 2008**

Limoges, le 30 mai 2008

Document **1/0.1**

**ADDITIF ORGANISATEUR N° 1**

(sous réserve de l'approbation du Collège des Commissaires Sportifs en sa première réunion)

**ARTICLE 1 – ORGANISATION**

- Secrétaire du Collège : Mme Yannicke MAILLARD est remplacée par Mme Josette LAFARGE
- Directeur de course délégué adjoint aux ES : M. Gérard FROGER est remplacé par M. Jacques COURTIN
- Directeur de Course adjoint chargé de l'affichage : Guy ANDRIEU
- Chargés des Relations avec les Concurrents :
  - o Responsable : M. Philippe VANESS
  - o Equipe 1 : Renée JECKER et Jean-Michel BRIAT
  - o Equipe 2 : Claudie SIALLELI et Hugues ROUGIER
- Commissaire Techniques :
  - o M. Jack JOURDAIN est remplacé par M. Patrick GROS au marquage des pneumatiques
  - o M. Patrick GUILLEUX est remplacé par Jean-Pierre ROQUES (stg.C)
  - o Commissaires techniques Coupe Peugeot : MM. Michel GUYOT (A) et Michel BUISSON (C)

**ARTICLE 5 – PUBLICITE**

Publicité obligatoire : Conseil Régional, McDonald's, Axis et Berger Location

**ARTICLE 6.1 – DESCRIPTION**

Les distances du Carnet d'Itinéraire pour chaque secteur remplacent celles de l'annexe « Itinéraire et Contrôles » sans aucune modification des temps impartis , pour un total de 715,16 km dont 214,08 km d'ES :

- Etape 1 : 267,33 km dont 73,72 km d'ES
  - ES 1-4 : 23,17 km
  - ES 2 : 25,04 km
  - ES 3 : 2,34 km
- Etape 2 : 447,83 km dont 140,36 km
  - ES 5-8 : 18,13 km
  - ES 6-9 : 15,75 km
  - ES 7-10 : 36,30 km

**ARTICLE 6.2 – RECONNAISSANCES**

**Article 6.2.5 et Programme-Horaires**

- Suite à une erreur d'imprimerie le tableau du planning des reconnaissances est identique à celui qui a été publié sur le site internet de l'ASALAC, soit :

<b>samedi 31 mai 2008</b>	<b>ES 1 – 2 – 4 de 12h 00 à 20h 00</b>
<b>dimanche 1<sup>er</sup> juin 2008</b>	<b>ES 5 – 6 – 7 – 8 – 9 – 10 de 9h 00 à 19h 00</b>
<b>mercredi 4 juin 2008</b>	<b>ES 5 – 6 – 7 – 8 – 9 – 10 de 9h 00 à 19h 00</b>
<b>jeudi 5 juin 2008</b>	<b>ES 1 – 2 – 4 de 6h 00 à 14h 00</b>

**ES 3 : exclusivement à pied le samedi 31 mai et le mercredi 4 juin de 21h 00 à 22h 30**

- Pour les ES 7 et 10 « ORGNAC-BEYSSAC-ESTIVAUX-VIGEOIS » des travaux sont en cours juste après le Point Stop (entre les figures 52 et 53 de s pages 120 et 181 de l'Étape 2 du Carnet d'Itinéraire) :

- o le dimanche 1<sup>er</sup> juin, et seulement ce jour-là, les concurrents devront exceptionnellement revenir à contresens sur la spéciale jusqu'à la figure 47 des pages 119 ou 180 du Carnet d'Itinéraire en prenant la direction de Perpezac-Le-Noir (route principale : D 156 E1),
- o le mercredi 4 juin, la circulation sera rétablie sur une seule voie,
- o le samedi 7 juin, pour la course, la circulation sera rétablie sur toute la largeur de la chaussée qui, néanmoins, ne sera pas re-goudronnée.

La plus grande prudence est donc recommandée et une vitesse maximum de 30 km/h doit être impérativement respectée pendant les deux jours de reconnaissances sur l'ES entre le km 31 et l'arrivée (des contrôles seront effectués)

- Précisions sur la distribution et l'utilisation du Cahier de prise de notes pour chaque équipage inscrit au Championnat de France, au Classement Promotion, à une Coupe Mono-marque, ou à ceux dont le pilote est prioritaire ou désigné par la FFSA et pour tous les équipages désireux d'appliquer cette règle : il sera remis avec le Carnet d'Itinéraire au départ du 1<sup>er</sup> tour de reconnaissances, un cahier de prise de notes formellement identifié par l'organisateur ; seul ce cahier sera autorisé à bord de la voiture de course pendant toute la durée des reconnaissances et de la course (lorsque c'est le cas)

#### **Article 6.2.7 – PENALITES**

- Reconnaissances en dehors des jours et heures autorisés ou non respect du nombre maximum de passages ou présence à bord du véhicule au cours des reconnaissances ou de la course d'un autre cahier de notes que celui fourni par l'organisateur du Rallye (lorsque c'est le cas) :

- **départ refusé ou exclusion.**
- **amende identique à la valeur des droits d'engagement du rallye,**
- **demande de sanction disciplinaire auprès de la FFSA.**

**Les trois sanctions sont cumulées.**

#### **ARTICLE 7.5 – EPREUVES SPECIALES**

- Le départ de l'ES 3 « Ville de Limoges – Super Spéciale » est donné à la discrétion du Directeur de Course dans le courant de la minute pleine suivant celle prévue au CH 3 (pour compenser cela, le temps imparti du secteur 6 concerné a été calculé beaucoup plus largement que nécessaire. Le nombre de tours est de deux. En cas d'erreur d'un Concurrent sur le nombre de tours effectués - en plus ou en moins - un temps forfaitaire sera retenu : le plus mauvais temps réalisé sur l'ensemble des Pilotes augmenté de 10 %.

**Pour le Comité d'organisation,  
Jean-Michel FILLOUX**